



**Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal  
De la Commune d'EMBRUN**

**Séance du 27 mars 2026**

Délibération n° **2026-071**  
Objet : **Constitution de la  
commission MAPA**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six à la  
Salle Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Iseuline EYME, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de votants : 29

**Présents :**

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Audrey CEARD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Anne DHORNE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Hélène GOY, Monsieur Bruno ROUSSEY, Madame Nadine FORTOUL, Madame Jessica BOSSEINS, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Alexandre MICHEL, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Monsieur Johan HAQUIN, Madame Amélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Annabelle CONSTANT, Monsieur Aloïs EYMARD

**Représentés :**

Madame Paméla BEAUVAIS donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Monsieur Jean-Luc MELGAZZA donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Madame Martine ASSANDRI donne pouvoir à Monsieur Aloïs EYMARD

-----  
**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** les nouveaux seuils fixés pour les marchés publics ;

Madame le Maire propose de constituer une commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée) qui intervient pour tous les marchés suivants :

- Les marchés de Travaux dont le montant est compris entre 40 000 € et 5 350 000 € HT
- Les marchés de Fournitures et Services dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 216 000 € HT

Madame le Maire propose que la Présidente et les membres de la Commission MAPA soient les mêmes membres élus que la commission d'appel d'offres (CAO).

Madame le Maire précise que les convocations seront adressées à leurs membres au moins 5 jours avant la date prévu de la réunion, les convocations pourront être adressées par voie électronique et aucun quorum ne sera imposé.

Madame le Maire se réserve le droit de convoquer la Commission MAPA pour des marchés dont le montant serait inférieur aux seuils cités ci-dessus en raison de leurs spécificités.

**Madame le Maire entendue,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DIT** que la commission MAPA se réunira pour traiter tous les marchés compris entre 40 000 et 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les montants compris entre 40 000 € HT et 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services.
- **DIT** que les membres de la Commission MAPA sont les membres élus de la commission d'appel d'offres et la Présidente est la Présidente de la Commission d'Offres.
- **DIT** que les convocations seront adressées à leurs membres au moins 5 jours avant la date prévu de la réunion, les convocations pourront être adressées par voie électronique et aucun quorum n'est imposé.

Le 30 mars 2026

Madame Le Maire  
Chantal EYMEOD

La secrétaire de séance  
Iseuline EYME



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Iseuline Eyme'.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.